Gmail **Heryck Blackburn <heryckblack@gmail.com>**

RE: Demande d'accès à l'information - Décision

1 message

[redacted] <[redacted]@csmb.qc.ca> 25 mars 2022 à 08:36
À : Heryck Blackburn <[redacted]@gmail.com>

Bonjour Monsieur Blackburn,

Veuillez trouver en pièce jointe la décision du Centre de services scolaire concernant votre demande d'accès à l'information.

Cordialement,

[redacted]

Analyste juridique – Secrétariat général

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS

1100, boul. Côte-Vertu, Saint-Laurent (Québec) H4L 4V1

Téléphone : [redacted] poste [redacted]

Télécopieur: [redacted]

www.csmb.qc.ca

AVIS: Ce courriel privilégié et confidentiel est destiné à la seule personne ou entité à laquelle il est adressé. Pour toute autre personne, toute action prise en rapport à ce courriel ainsi que toute lecture, reproduction, transmission et/ou divulgation d'une partie ou de l'ensemble de celui-ci est interdite. Si vous n'êtes pas la personne autorisée à recevoir ce courriel, S.V.P. le retourner à l'expéditeur et le détruire. Nos communications avec vous peuvent contenir des renseignements confidentiels ou protégés par le secret professionnel. Si vous désirez que nous communiquions avec vous par un autre moyen de transmission que le courrier électronique ordinaire non sécurisé, veuillez nous en aviser.

De : Heryck Blackburn <heryckblack@gmail.com>
Envoyé : mercredi 9 mars 2022 16:46
À : [redacted]@csmb.qc.ca>
Objet : Re: Demande de précisions

Sécurité – Ce courriel provient d'un expéditeur externe. Merci d'être vigilant, particulièrement avec les liens et pièces jointes, et de ne jamais donner des informations personnelles, incluant votre identifiant et votre mot de passe.

Direction générale de la commission scolaire,

M. [redacted],

Bonjour,

Merci pour ce suivi du courriel envoyé le 15 février dernier concernant les documentations justificatives demandées afin d'améliorer ma perspective et compréhension de la situation en lien avec mon analyse des informations accessibles que je vous y ai présenté.

Mes enfants fréquentent l'école Notre-Dame-de-la-Paix et se nomment [redacted] (4e année) et [redacted] (6e année).

Afin de vous donner une forme de confirmation supplémentaire, je vous transmets en pièce jointe ma dernière communication avec la direction de mon école qui explicite le nom de mes enfants.

Cette communication s'inscrit de façon cohérente dans cette volonté toute naturelle d'avoir davantage d'éclaircissement concernant la base argumentaire et scientifique des informations reçues par la commission scolaire pour justifier ses choix étant donné l'aspect contradictoire supplémentaire qu'elle met en lumière à travers cette infection importante développée par l'une de mes filles derrière les oreilles en raison du port du masque.

Cordialement.

Eric Blackburn

Le mar. 8 mars 2022 à 10:14, [redacted] <[redacted]@csmb.qc.ca> a écrit :

> Bonjour Monsieur Blackburn,
>
> Dans le cadre du traitement de votre demande d'accès en date du 15 février dernier, serait-ce possible de vous demander de me transmettre les noms exacts de vos enfants, ainsi que les noms des écoles qu'ils fréquentent au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys ?
>
> Merci de votre précieuse collaboration et bonne journée,
>
> [redacted]
>
> **Analyste juridique – Secrétariat général**
>
> **CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS**
>
> 1100, boul. Côte-Vertu, Saint-Laurent (Québec) H4L 4V1
>
> Téléphone : [redacted]
>
> Télécopieur: [redacted]
>
> **www.csmb.qc.ca**
>
> *AVIS: Ce courriel privilégié et confidentiel est destiné à la seule personne ou entité à laquelle il est adressé. Pour toute autre personne, toute action prise en rapport à ce courriel ainsi que toute lecture, reproduction, transmission et/ou divulgation d'une partie ou de l'ensemble de celui-ci est interdite. Si vous n'êtes pas la personne autorisée à recevoir ce courriel, S.V.P. le retourner à l'expéditeur et le détruire. Nos communications avec vous peuvent contenir des renseignements confidentiels ou protégés par le secret professionnel. Si vous désirez que nous communiquions avec vous par un autre moyen de transmission que le courrier électronique ordinaire non sécurisé, veuillez nous en aviser.*

Décision É. B_.pdf
183K